



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BALBIGNY (LOIRE)

SEANCE DU 24/03/2009

DATE DE LA CONVOCATION : 13/03/2009
DATE D'AFFICHAGE : 13/03/2009

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
23	23	22

L'an deux mille neuf, le treize mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc REGNY, Maire.

PRESENTS : MRS. REGNY Jean Marc, JONINON Pierre, DELORME Jean, Mme BECARD Éliane, M. PARDON Daniel, GRANGE André, Mme CUSSIERE Marie Claude, MRS FRECON Pierre-Louis, GINOT Marc, THOMAS André, BACCONIN Stéphane, Mmes FONTVIEILLE Françoise, PALMIER Sandrine, DUFOUR Françoise, M. LYON Christophe, Mme LYONNET Joëlle, MRS GALICHET Eric, DACHEUX Eric, Mmes BOSCO Blandine, MICHEL Sandrine, MRS PAYS Hervé et DUPIN Gilles.

ABSENTS : M. ARTAUD Alain, avec pouvoir à M. DUPIN.

Secrétaire de séance : Mme BOSCO Blandine.

Le CR du Conseil du 17 Février 2009 est approuvé par : 22 voix pour + 1 pouvoir.

Ordre du Jour :

1- Modification du PLU : rendre la « zone Laurier » opérationnelle (Délibération proposant la modification et la rédaction du mémoire, fixant la concertation, demandant la mise en l'enquête).

M le Maire informe le conseil que des travaux de terrassement et d'installation de réseaux devraient débuter dans la zone de Bois Vert (4,5 hectares) pour la Communauté de Communes. Il propose de profiter de ce chantier pour raccorder les réseaux du terrain « zone Laurier » qui serait en partie financé par la Communauté de Communes.

La « zone Laurier » actuellement en 2AUe pourrait donc être modifiée en zone 1AUe c'est-à-dire en zone à vocation d'activités commerciales et artisanales.

Une discussion est engagée : Mme Michel demande « qu'est ce qui nous oblige à faire le raccordement de suite, avons-nous des demandes précises ? nous avons déjà un terrain disponible de ce type ».

Ce sujet n'a jamais été abordé en commission. M. Dacheux précise qu'avec la crise le nombre d'entreprise ne va pas se multiplier aujourd'hui, et qu'il n'y a pas urgence.

M le Maire nous informe que nous n'avons pas de demandes, et d'achat pour le moment mais qu'il serait bien de se tenir prêts et avoir un terrain de 5000 m2 attractif, pour que des acheteurs potentiels se présentent demain à Balbigny et non dans une autre commune.

Mme Becard précise que les dirigeants de Champion pourraient à nouveau se manifester, pour installer le supermarché dans cette zone. Comme il avait été évoqué lors du Conseil du 15/09/08. En effet ce dernier avait même menacé de partir de Balbigny si la municipalité ne l'autorisait pas à se déplacer. Mme Lyonnet répond que c'est du chantage commercial.

Mme Lyonnet signale qu'il avait été demandé de réunir les commissions sociales et PLU pour discuter de ce sujet.

M Le Maire fait remarquer que nombreuses commissions ont été réunies depuis le mois de Septembre.
Mme Michel pour finir a exprimé son vif mécontentement en tant que conseillère et membre de la commission d'Urbanisation.

M Frécon trouve qu'il est bien regrettable de se braquer, qu'il faut être prêt si nous avons des demandes.
M Galichet demande à ce que le vote soit effectué à bulletin secret.

Vote pour modification de la zone Laurier en zone 2AUE (urbanisation différée à vocation des activités économiques) en zone 1AUE (zone a vocation d'activités commerciales et artisanales) à bulletin secret :

Délibération approuvée :

Contre : 9 + 1 pouvoir - Pour : 13

2- Commission Voirie :

• **Programme 2009 :**

M JONINON informe le conseil sur le projet d'aménagement de la route nationale entre le carrefour et le pont Collet.

L'étude fait ressortir un besoin financier de 210 000€.

Le droit à tirage s'élève à 81 950€ pour 2009.

Ces travaux pourraient se réaliser sur deux années 2009 et 2010 afin de bénéficier de deux droits à tirage.

Il resterait à la charge de la commune un montant d'environ 50 000€.

Selon un point de vue pratique et pour que ces travaux se réalisent en une seule tranche, ils pourraient démarrer fin 2009 pour finir début 2010.

Le départ du responsable des travaux à la Communauté des Communes M. Mathelin va poser des problèmes pour les chantiers à venir, et surtout pour les petites communes. Ce sujet va être évoqué lors de la réunion de la Communauté de Communes le 25/03/09.

Nous devons discuter directement avec Eurovia pour étaler la facture sur 2009 et 2010 mais également pour démarrer les travaux dès l'automne 2009, le tout dans un délai court pour ne pas entraîner de gêne envers les usagers.

• **Problèmes de stationnements abusifs :**

Les commerçants ont été consultés pour ce problème et sont favorables à placer en zone bleue les rues :

- De la République
- Jeanne Giroud
- Neuve
- Du Port, place Verdun

Ceci permettra une rotation des voitures stationnées, surtout dans la rue de la République.

M Dacheux signale que la population ne sera pas forcément satisfaite de ce changement.

Mme Lyonnet demande s'il a été demandé un arrêt minute pour la boulangerie.

M Baconin fait remarquer que le but de ces zones est de libérer des places au centre du village.

Mme Lyonnet n'est pas convaincue que les gendarmes feront respecter le stationnement..

M Joninon ajoute que les commerçants s'engagent à fournir un disque de stationnement à tous les automobilistes.

Vote autorisant le Maire à rédiger un arrêté du Maire la définition d'une zone de stationnement bleue :

Vote : Contre : 2 - Abstention : 7 - Pour : 14

• **Tractopelle en panne**

Un problème de boîte à vitesse a immobilisé le tractopelle. Ce dernier a été acheté d'occasion en 1998 avec 3000 heures.

Actuellement il affiche 13000 heures au compteur, soit une utilisation d'environ 800 heures par an .

Le devis de réparation de 22000 € est trop élevé. Il faut donc prévoir de renouveler rapidement ce matériel.

Une acquisition d'occasion est donc envisagée avant celle de la balayeuse qui était prévue cette année.

Mme Lyonnet demande si les tâches du tractopelle sont listées, et si nous avons demandé des devis à des entreprises .

M. Le DGS confirme que chaque véhicule a son carnet de bord, et qu'il pourrait être facile de lister tous les travaux effectués avec le matériel technique existant.

Il précise que le tarif de location de ce matériel est de 45 € /heure.

M Jonin ajoute que le fait d'avoir son propre matériel est plus simple pour l'organisation du travail, cela permet d'avoir de la souplesse et réactivité au sein de la commune.

M Baconin fait remarquer qu'il serait bien de faire un point sur le matériel, dans le but d'évaluer le montant des charges à venir en commission de finances.

M Dupin donne l'exemple du Syndicat de Villerest où chaque personne qui utilise le matériel note sur une fiche la tâche effectuée. En fin d'année un récapitulatif est rédigé pour évaluer l'usure du matériel.

3- Commission Association :

M GRANGE relate les réunions qui ont eu lieu entre les associations et la commission. Celles-ci ont permis de mieux comprendre leurs besoins.

La proposition faite par l'association « Loire Profession Sports » pour la mise à disposition d'un animateur ne sera pas retenue, trop onéreuse non pérenne et ne répondant pas à la demande des associations.

La commission s'est orientée sur la personnalisation de besoin par association et le 18 Mars les responsables des associations ont confirmé le nombre d'heures par semaine à indemniser :

FINERBAL servant de base pour le calcul de cette subvention, car M Laurent Vial employé communal entraîne les enfants les mercredis après midi pour 4 heures(2100 € pour la saison 2009/2010, soit environ 140 heures),

- MJC : 3 heures par semaine pour les activités cycleball et cyclisme artistique soit un total de : 1800 €
- Amicale Laïque Basket : 5 heures par semaine, un montant de 1800 € devra être versé car le budget de 1500 € pour le formateur apparaît sur le bilan fourni.
- Tennis Club : 2 heures par semaine : 1100 €

Il est évident que ces subventions ont été acceptées avec présentation des bilans des associations.

Il reste à voir les besoins des associations en travaux administratifs.

M Dacheux réitère la question du recrutement d'un éducateur pour les adolescents.

M Grange rajoute que le vélo club a fait une demande de subvention pour la course « Souvenir Tissot » qui revient à Balbigny une année sur deux avec St Marcel de Félines et comportera trois épreuves.

Le prix cycliste de la fête portera à nouveau le nom de son créateur c'est-à-dire « Antoine Galichet ».

4- Commission Communication :

Mme Becard informe le conseil que le deuxième bulletin « Les échos Balbignois » est en cours d'élaboration. La commission souhaite parler de nombreux sujets : l'installation du panneau électronique, la crue du 3/11/2008, listing des travaux en cours et à venir, rétrospectives des écoles, le Centre de loisirs, la fête patronale avec présentation de la nouvelle équipe du comité des fêtes ainsi qu'un aperçu du programme, le CCAS, le don d'organes, le nouveau logo de l'Union des commerçants...Un choix devra être fait car tout ne tiendra pas dans un format A3 recto/verso. Sa parution est prévue fin Mai.

Marc Ginot parle de la commission Communication en signalant l'absence systématique de E.Dacheux, mais que malgré tout le travail se fait et que le deuxième bulletin est très avancé.

Mme Becard rajoute que la mise en route du premier bulletin a demandé beaucoup de travail.

M. Dacheux a fait savoir par mail qu'il serait plus souvent présent si les réunions étaient programmées....

Eliane Becard signale qu'elle lui a envoyé le 14 avril un programme de trois dates, les 14.04, 4.06, et 2 juillet. Or le jour du 14 avril, à 18 heures, il envoyait un mail indiquant qu'il ne serait pas présent.

M.Dupin signale que lorsque E.Dacheux est absent, il est remplacé par E.Galichet. M.Dupin dit par ailleurs que c'est lui qui a inscrit E.Dacheux à cette commission....

5- Commission Scolaire :

Mme Michel était présente aux derniers conseils d'écoles et fait part des remerciements des enseignants pour les derniers travaux terminés dans les écoles. Les comptes-rendus des différents conseils d'école ont été envoyés au membres de la Commission.

Mme Becard rajoute que la commission devra se réunir pour parler du projet Conseil Municipal des Jeunes ou Enfants. Les visites en mairie de Feurs et Nervieux ont apportées des renseignements permettant d'avancer dans ce projet .

6- Commission Sociales :

M le Maire fixe une réunion du CCAS le 30/03/09 à 9 h 30 pour voter le budget 2009.

7- Commission Environnement : Organismes génétiquement modifiés

M Galichet et Mme Lyonnet ont résumé la réunion qui s'est tenue le 4 mars dernier. Dix Conseillers étaient présents. Il a été décidé d'une action que pouvait entreprendre le conseil Municipal pour se faire entendre sur un dossier d'actualité.

L'objectif est que notre décision soit enregistrée en Préfecture.

Mme Lyonnet rajoute qu'en tant qu'élus nous devons avec une responsabilité de choix de société, nous allons plus loin dans le domaine habituel de prendre une décision.

Votes à bulletin secret pour :

- **Emission d'un vœux par le Conseil pour :**

- . demander la prolongation pour un an du moratoire actuel sur la culture des OGM en France,
- . demander un étiquetage obligatoire des denrées alimentaires contenant plus de 0,1 % d'OGM,
- . demander un étiquetage obligatoire des produits alimentaires issus d'animaux nourris avec des aliments de culture OGM.

Vote pour le vœux :

Contre : 1 - Abstention : 1 - Pour : 21

- **Le Conseil se déclare** opposé à la culture d'OGM de plein champ sur le territoire communal et autorise Monsieur le Maire à rédiger une délibération interdisant la culture d'OGM en plein champ sur la commune, dès leur autorisation de mise sur le marché et compte tenu de l'état actuel des connaissances si le moratoire actuel venait à être levé par l'Etat.

Vote : Contre : 9 - Abstention : 1 - Pour : 13

8- Commission Bâtiments :

M Delorme liste les travaux :

- Le bureau de M Le Maire est terminé, le déménagement est prévu prochainement.

Cout des travaux : environ 6500 €, une subvention de 4000 € est à venir pour l'installation du bureau de carte d'identité et passeport biométrique.

- Le Local du stade de foot se termine, il reste la pose du carrelage et sol.

Ce chantier a été réalisé par les agents communaux qui ont fait un travail propre et efficace.

- La toiture du Presbytère : le chantier devrait commencer au mois d'Avril par les Toitures Roannaises.

- Il est prévu également la réfection mur et sol d'une classe à la Maternelle, et la réfection du Foyer devient une priorité.

- La Salle Polyvalente :

Suite à la réunion de travail du 10 Février avec le SIEL et HELIOSE et la mise à jour de Pré-étude de l'installation photovoltaïque de la salle Polyvalente, M Le Maire demande au conseil de prendre une décision permettant à la commune de transférer au SIEL la compétence « photovoltaïque c'est-à-dire :

- La maîtrise d'ouvrage et les investissements sont portés par le SIEL ;
- Le SIEL reste propriétaire de l'installation pour une durée de 20 ans ;
- Le SIEL est titulaire du contrat d'achat de l'électricité produite ;
- L'entretien et la maintenance de l'installation sont à la charge du SIEL ;
- Il n'y a pas de participation financière de la commune ;
- La compétence est transférée pour une durée de 6 ans.

Mme Lyonnet : Le SIEL établit des bilans énergétiques sur l'ensemble des installations des bâtiments communaux si la commune adhère au SAGE (Service Assistance à la Gestion Energétique). Elle précise que ce bilan est nécessaire avant toute nouvelle installation à la Salle Polyvalente.

Vote pour le transfert des compétences au SIEL :

-Abstention : 1 - Pour : 22

✓ **Restaurant communal :**

Depuis la rentrée le nombre de repas est passé en moyenne à 130 par jour, il devient donc urgent de trouver une solution car les surfaces de la cuisine et de la salle de restauration deviennent trop justes pour accueillir les enfants en un seul service.

M Le Maire propose que les commissions technique et scolaires se réunissent pour envisager l'extension d'environ de 100 m² du restaurant scolaire à moindre cout, (sujet déjà à l'ordre du jour du CM 7/07/08) les gros œuvres pourraient être faits par le personnel communal. Si ce projet avance, l'intervention d'un

architecte serait limitée à la réalisation des plans ébauchés par les utilisateurs et validés par les commissions municipales.

Mme Michel : pour en avoir discuté avec les enseignants et parents d'élèves ceux-ci trouvent que l'espace de la cour sera encore réduit.

M Delorme rajoute qu'il y a la possibilité d'extension de la cour en prolongement rue du port derrière les classes, et propose d'en discuter pendant la prochaine commission Urbanisme.

M Dacheux demande s'il est possible de mettre en place deux services pendant une période de test.

M Le Maire en prend acte et fera part de cette suggestion à Monsieur le D.G.S.

M Dacheux soulève le problème de la garderie du matin à l'école Publique, et dit qu'il est irresponsable qu'une seule personne surveille tous les matins environ 70 enfants et qu'il serait bon d'embaucher une personne supplémentaire.

✓ Site de la Gare :

M le Maire insiste sur l'urgence de réaliser le parking en bordure de la rue de l'industrie pour les cars et pour désengorger le parking de la gare. Aux heures de pointe il y a des cars qui manœuvrent rue de l'Industrie et place de la gare, d'où un risque d'accident par circulation intense.

Une promesse de vente devrait être signée rapidement pour 3500 à 4000 m² comprenant aussi la parcelle du côté de la gare jusqu'à l'abri, au prix de 7 € le m². Nous ne connaissons pas encore le montant de la subvention allouée par le département, mais il ne devrait pas être supérieure à 50 %. Il faut prévoir un montant de 150 000 € pour les travaux.

M Dupin demande à garder les tuiles du dépôt qui va être détruit, pour de futurs chantiers.

✓ Bâtiment des Donneurs de sang :

Mme Bonnaud Présidente de Familles Rurales a présenté en Mairie un projet de Jardin d'enfants pouvant accueillir les enfants de 2 ans qui ne pourront plus être prochainement scolarisés.

M le Maire propose d'envisager de déplacer l'Ecole de Musique dans les bâtiments des Donneurs de Sang, qui seraient regroupés avec la Chorale et l'Echo Musical. Le Jardin d'Enfants pourrait être installé en prolongement de l'Ecole.

Il est donc prévu d'entreprendre des travaux de menuiserie et d'isolation et pour le chauffage une installation d'une dalle chauffante. Cout environ 33 000 € avec une enveloppe cantonale de 6500 €. Une partie de la réfection sera faite par les employés communaux.

M Dupin fait remarquer que si la commune adhère au SAGE, nous pourrions demander des aides sur les installations de chauffage.

9- BUDGET

M FRECON présente le compte administratif 2008 en commençant par le budget communal.

LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses se sont élevées à 1 490 043,45 € alors que les recettes s'élevaient à 1 913 441 €, soit un excédent propre à 2008 de 423 397,55 €.

Compte tenu de l'excédent antérieur de 144 284,60 €, **c'est donc avec un excédent cumulé de 567 682,15 € que se clôt l'exercice 2008.**

M FRECON donne lecture de deux tableaux décrivant l'évolution de cette section entre 2007 et 2008. Le conseil peut ainsi noter que :

- Les dépenses du chapitre 011 (achats et entretien) diminuent de près de 12 %,
- les charges de personnel progressent de 3 %,
- les charges de gestion courantes (indemnités des élus, participations intercommunales, subventions) augmentent de près de 13 %.
- Ainsi, l'ensemble des dépenses de fonctionnement stagne, voire diminue de 0,64 %.
- Dans le même temps, les recettes courantes progressent de 9,51 %, notamment les recettes fiscales (6 %) et les dotations (7 %).
- Les autres recettes courantes (C/75) augmentent de 53 %.

Dans ces conditions, l'année 2008 s'analyse comme celle de *la reconstitution de la Capacité d'Autofinancement Nette (CAF nette = Recettes – Dépenses – Annuités) qui passe de 158 500 € en 2007 à 337 100 € en 2008.*

PL FRECON met l'accent sur le caractère particulier des comptes de la section de Fonctionnement 2008, à savoir :

- ✓ des dépenses mesurées en l'attente de l'impact de certains facteurs : activités des associations, extension du restaurant scolaire par exemple...
- ✓ et des recettes renforcées en 2008, soit par le jeu de ré imputation (Impôts, DGF), soit par l'impact de bases propres à 2008 (Taxe Professionnelle).

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses ont atteint 587 221,92 € et les recettes 307 789,88 €.

Les dépenses se composent de travaux pour les Ecoles, le terrain de Foot, le Club House, le terrain Rousset, et divers matériels dont principalement une tondeuse et un poly benne..

Pour les recettes, l'autofinancement en provenance de 2007 atteint 120 687 €, le FCTVA 70 547 €, la Taxe Locale d' Equipement 29 868 €, le solde des recettes étant constitué par des subventions.

Ainsi, le résultat propre à l'année 2008 est un déficit de 279 432,04 €. Compte tenu du déficit antérieur de 429 561,14 €, ***c'est donc avec un déficit cumulé de 708 993,18 € que se clôt l'année 2008.***

Malgré l'importance du chiffre, ce déficit n'est pas inquiétant en soi car, d'une part, il demeure un reste à réaliser « emprunt » d'un montant de 400 000 €, et d'autre part, la section de fonctionnement de la commune permet d'autofinancer la différence (cf l'affectation des résultats).

LE SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le service Eau et Assainissement n' a pas été affecté par de grandes opérations en 2008.

Les dépenses de Fonctionnement ont atteint 96 600,42 € alors que les recettes s'élevaient à 194 713,28 €, excédent antérieur compris. La charge la plus importante est constituée par les amortissements (62 875 €).

Il s'ensuit un excédent de clôture égal à 98 112,86 €.

Pour la section d'Investissement, les dépenses ont atteint 42 949,97 €, dont 25 162,85 € de travaux de forage, et les recettes 363 443,95 €, dont 229 675,28 € d'excédent antérieur. *Il s'ensuit un excédent cumulé de 320 493,98 € pour cette section.*

M DACHEUX s'étonne de la concomitance de ces excédents avec la décision d'augmentation du prix de l'eau lors d'un précédent conseil.

M FRECON répond que des travaux importants vont être engagés en 2009, et surtout en 2010.

Il s'avère moins « brutal » de lisser la hausse du prix de l'eau sur chaque exercice plutôt que d'augmenter fortement celui-ci lors de l'année de réalisation des travaux .La hausse du prix permet la constitution de réserves qui permettront d'autofinancer les projets (Concillon etc.).

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2008 :

M JONINON assure la présidence du conseil et propose tout d' abord le compte administratif de la Commune puis celui du service de l'Eau et Assainissement ...

Résultats des votes :

- **pour le compte administratif : Abstention : 5 – Pour : 17**
- **pour le service de l'Eau et Assainissement : Abstention : 4 – Pour : 18**

AFFECTATION DES RESULTATS 2008

L'affectation des résultats de la Commune est présentée au moyen du tableau ci – joint.

Ainsi, en vertu des restes à réaliser Dépenses et Recettes, le besoin de financement de la section d'Investissement ressort à 333 118,18€. Il s'ensuit que l'excédent de Fonctionnement à reporter au BP 2009 (Compte 002) s'élève à 234 569,97 €.

A noter la présence de l'emprunt en restes à réaliser Recettes pour 400 000 €.

M FRECON rappelle que cette prévision Recettes remonte à 2007, voire 2006, et qu'elle était destinée au financement des achats de terrains relatifs à plusieurs opérations : ZAC du LEVANT, ZAC de CHANLAT,

autres. Ces terrains ont bien été acquis. Demeure maintenant le problème de leur aménagement et de leur vente. Toutefois, concernant par exemple le dossier de la ZAC du LEVANT, la réalisation de ces recettes demeure un objectif à moyen terme. En conséquence, il est prévisible de contracter prochainement une partie de l'emprunt, d'autant que les conditions financières risquent d'être très attractives...A suivre durant l'année 2009.

Pour le service Eau et Assainissement, une affectation de 55 000 € est proposée, toujours dans le but de la constitution de réserves pour travaux. L'excédent de fonctionnement à reporter au BP 2009 sera donc de 43 112,86 €.

Ces affectations sont proposées au conseil..

Vote = Pour : 23

BUDGET PRIMITIFS 2009

LA COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Cette section est proposée en équilibre à 2 054 416 €

M FRECON précise que cette délibération un acte d'autorisation et que les prévisions peuvent être modifiées tout au long de l'année.

Par rapport à l'exécution 2008, les points principaux sont les suivants :

Les dépenses

- ✓ Une hausse de 5,33 % des charges à caractère général (achats et entretien),
- ✓ Une hausse de 6,31 % des frais de personnel (reclassement, renfort prévu sur second semestre pour l'état civil),
- ✓ Une hausse de 29 % des charges courantes (chapitre 65) dont le détail sera examiné avec les subventions.

Les recettes :

- ✓ Une hausse modérée des produits et services : + 1,22 %
- ✓ Une stagnation des recettes fiscales : l'augmentation physique des bases TH + TF a été estompée par la baisse des bases de la TP.
- ✓ Une diminution des dotations, notamment celle de la Dotation Globale de Fonctionnement (baisse de la population, pas de régularisation sur exercice antérieur)
- ✓ Une diminution des autres produits de 14 % (locations etc) par prudence budgétaire.

Le fait majeur réside dans la possibilité de prévoir un virement à la section d'Investissement égal à 400 000 € (chapitre 023), ce qui correspond à un effort d'autofinancement égal à 23 % des recettes courantes de Fonctionnement, ce qui est très positif...Un tel taux ne sera sans doute pas possible tous les ans.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Elle s'équilibre à 1 640 133,18 €..

Les nouvelles dépenses, outre le remboursement des emprunts, sont composées :

- ✓ De divers travaux de bâtiments pour 86 465 €,
- ✓ De travaux de voirie pour 82 000 €,
- ✓ Médiathèque et crèche pour 14 165 €,
- ✓ Epora pour 53 000 €,
- ✓ Divers matériels dont essentiellement le polybenne (73 000 €),
- ✓ Bâtiment Ecole de Musique pour 30 000 €

Et surtout la mise en place des travaux des rues du Four à Chaux et Concillon pour 422 000 € opération pour laquelle le conseil a sollicité la DGE (Dotation Globale Equipement versée par l'Etat).

Côté recettes, les nouvelles subventions prévisibles sont inscrites. L'essentiel des recettes est composé de l'emprunt reporté (400 000 €) et de l'autofinancement constitué de 333 118,18 € provenant de l'affectation du résultat 2008, et de 400 000 € prélevés sur le fonctionnement 2009.

Un nouvel emprunt de 60 000 € est mis en place pour le programme DGE

LE SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT :

Le Fonctionnement s'équilibre à 180 033,86 €.

Les dépenses sont essentiellement composées des amortissements (63 378 €) et du virement à la section d'Investissement (70 000 €). Les frais à rembourser au budget communal n'avaient pas été revalorisés depuis 2002 : il est proposé de les inscrire pour 30 000 €.

En recettes, les redevances sont prévues à un niveau de 126 000 €. Outre, la quote-part des subventions (10 921 €), l'excédent de fonctionnement vient les compléter à concurrence de 43 112,86 €.

La section d'Investissement s'équilibre à 615 772 €. L'assainissement des rues de l'Industrie et du Four à Chaux est inscrit pour 200 000 € et constitue le programme le plus important. Une somme de 70 000 € est portée en réserves. Les dépenses de forage sont abondées à concurrence de 23 000 €.

Côté Recettes, outre les amortissements, apparaissent l'affectation des résultats de 2008 pour 55 000 €, et l'effort d'autofinancement propre à 2009 pour 70 000 €. Le reste est composé de subventions

E.Dacheux signale que les membres de la liste « ensemble pour une meilleure qualité de vie à Balbigny » ont voté contre pour ne pas avoir eu les documents avant le conseil, et pour les indemnités des élus qui ne sont pas révisées à la baisse malgré la crise.

M FRECON s'excuse pour la remise tardive des documents.

Les budgets sont présentés au vote.. :

- **Compte de gestion du receveur : Pour : 23**
- **Budget 2009 : Contre : 10 – Pour : 13**
- **Service de l'Eau et Assainissement : Abstention : 1 – Pour : 22**

10- Délibération des subventions :

Mme BECARD présente les subventions, il faut noter une augmentation de 3 % sur toutes les subventions attribués en 2008. Le Poste 6574 Aide pour éducateur aux associations a été rajouté pour un montant de 4700 €.

Une subvention exceptionnelle :

- 1800 € pour réajustement de compte au Club de Tennis qui se trouve en difficulté pour cette saison.

- 400 € Pour le Vélo club de Feurs Balbigny (course « Jean Tissot »)

Les subventions attribuées représentent un total de : **246 283 €**

Vote : - Abstentions : 2 – Pour : 21

11- Abri bus de la Gare :

M le Maire souhaite que l'abribus de la gare qui a doit être remplacé soit réinstallé après les travaux prévus du parking de la gare.

12- Terrain Lambert dans la zone de Chanlat :

M Lambert souhaiterait acheter 6484 m² pour un montant de 80000 € ce qui porterait le m² à 12,33 € au lieu de 14,06 € (estimatif du 9/10/2008).

Le Conseil confirme que le m² doit être vendu selon le prix qui avait été fixé au Conseil 18/11/09.

13- Comité syndical de Villerest :

M DUPIN précise que tous les conseillers ont à disposition le dernier compte-rendu, que les bottes d'ensilages qui avaient été déposées par la crue ont été enlevées. Que 850 tonnes de déchets ont été enlevées du barrage. Enfin, M Dupin donne des informations concernant le futur sentier des bords de Loire fera environ 110kms (le plan est affiché). Mais également que les services de la DDEA n'autoriseront pas le remblaiement du talus au niveau du pont de l'autoroute sur la D56. En conséquence, un nouveau tracé peut-être réalisé en partant des Chessieux en utilisant l'ancienne route longeant la voie ferrée et en utilisant un passage existant sous le pont de l'autoroute. Par contre il faudra négocier une autorisation de passage chez un particulier.

14 – Sécurité de la traversée de la RD82 pendant les horaires scolaires :

M Dacheux souhaite qu'il soit envisager que les gendarmes qui feront respecter les stationnements en zone bleue, surveillent par la même occasion la traversée des piétons pendant les horaires des grandes circulations.

15 – M PAYS nous informe qu'il nous transmettra le compte rendu de la commission Environnement de la Communauté de commune. Il souhaiterait que les conseillers se retrouvent pour parler des pratiques phytosanitaires et produits d'entretien écolabélisés. Une réunion publique est prévue le 2/04 dans les locaux de la Communauté de Communes intitulée « Construire et rénover performant ».

M Le Maire informe le conseil qu'il est prévu un achat de terrain vers la déchetterie pour une mise en place d'une plateforme de broyage et de compostage.

Une réunion est donc fixée le Lundi 30 Mars à 19 h en Mairie.

Prochaines dates à retenir :

- Commission Scolaire : Jeudi 2 Avril à 20 heures
- Commission Fleurissement et Technique : Mardi 7 Avril à 18 heures
- Prochain conseil municipal : Mardi 21 Avril à 20 h 30

La séance est levée à 00 h 40 mm

Signature des membres du conseil municipal.

VOTE DES TAXES LOCALES POUR 2009.

M. le Maire donne lecture de l'état des taxes locales (Taxe d'habitation, taxes foncières sur le bâti et sur le non bâti, Taxe professionnelle) et expose que le montant total perçu permettra d'équilibrer le budget 2009 sans qu'il soit nécessaire de modifier les taux.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux communaux des taxes locales qui demeurent les suivants :

Taxe d'habitation TH =7,16 %,
 Taxe sur les propriétés foncières bâties TFB =10,73 %,
 Taxe sur les propriétés foncières non bâties TFNB =24,60 %
 Taxe professionnelle TP =8,34 %
 Monsieur le Maire est chargé de donner à cette décision la suite qu'elle comporte.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2008 POUR LES SERVICES GENERAUX (COMMUNE) ET EAUX ET ASSAINISSEMENT AFFECTATION DES RESULTATS VOTE DU BUDGET 2009 COMMUNE ET EAUX -ASSAINISSEMENT

Suite à la présentations des comptes faite par M. FRECON Pierre-Louis, conseiller municipal, et au compte-rendu de la commission des finances et du Budget fait par Mme BECARD, Adjointe, le conseil municipal approuve le compte administratif 2008 de la commune qui se solde par

un excédent de fonctionnement de 567 682.15
 et un déficit d'investissement de 708 993.18

ainsi que le compte administratif du service Eau/Assainissement qui se solde par

un excédent d'exploitation de 98 112.86
 et un excédent d'investissement de 320 493.98

En outre, le conseil municipal approuve le compte de gestion de M. le Receveur municipal qui retranscrit les mêmes chiffres.

Ensuite, le conseil municipal vote les résultats suivants :

Affectation du résultat sur budget commune (compte 1068) : 333 118.18

Affectation du résultat sur budget eau-assainissement : 55 000.00

Puis le Conseil municipal approuve le budget 2009 de la commune qui s'équilibre ainsi :

dépenses et recettes de fonctionnement de la commune : 2 054 416.00

dépenses et recettes d'investissement de la commune : 1 640 133.18

Enfin le Conseil municipal approuve le budget 2009 du service eau et assainissement qui s'équilibre ainsi :

dépenses et recettes de fonctionnement Eau/Assainissement : 180 033.86

dépenses et recettes d'investissement Eau/Assainissement : 615 772.00

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS

Mme Eliane BECARD donne lecture de la liste des associations et organismes que la commission du Budget et des finances propose de subventionner en augmentant de 3% les montants par rapport à 2008 :

SUBVENTIONS

6574	MJC	1 600 <input type="checkbox"/>
	ECOLES PUBLIQUES 5,30 <input type="checkbox"/> /élève x (132+77) élèves	1 108 <input type="checkbox"/>
	ECOLES PRIVEES ST JOSEPH 5,30 <input type="checkbox"/> /élève x 100 élèves	530 <input type="checkbox"/>
	ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE 5,30 <input type="checkbox"/> /élève x 141 élèves	747 <input type="checkbox"/>
	COOPERATIVE COLLEGE (foyer soc- éducatif) 2.90 <input type="checkbox"/> /élève x 141 élèves	409 <input type="checkbox"/>
	GROUPE ARCHEOLOGIQUE	90 <input type="checkbox"/>
	AMICALE BASKET CLUB	1 030 <input type="checkbox"/>

	TENNIS CLUB exceptionnelle	1 800 □
	ASSOCIATION FAMILIALE: ADMR	1 665 □
	AFR	1 016 □
	CLSH	333 □
	ADAPEI DE ROANNE	166 □
	FRANC ADOT	90 □
	ETINCELLE	166 □
	GROUPE ENTRAIDE PERSONNEL COMMUNAL	320 □
	MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DE LA LOIRE	405 □
	Infirmes Moteurs cérébraux	166 □
	ANCIENS COMBATTANTS	33 □
	SOUVENIRS FRANCAIS	33 □
	USEP	33 □
	ECHO MUSICAL	335 □
	BANQUE ALIMENTAIRE	335 □
	SPA DE ROANNE	280 □
	COMITE DES FETES	6 000 □
	VELO CLUB FEURS BALBIGNY 500 + subv. Exceptionnelle 400□	900 □
	croix rouge	200 □
	JALMALV FOREZ (soins palliatifs)	550 □
	Sou des écoles	210 □
	Amicale des Sapeurs Pompiers	600 □
	Associations formation adaptée et professionnelle (APF - Château Aix -ARPA - CFA Roannais - MFR Chessy, Montbrison et Tartaras - PEP42 - CMA Rhône - CFA BTP) 21 enfants x 30 □	630 □
	Aides aux vacances (par enfant) : Colonies 3,70 □/J	
	Centre de loisirs 3,00 □/J	
	Réserve de subvention pour CLSH + façades + aide économique	8 020 □
6574	FINERBAL (mise à disposition de personnel ~2100□)	
Aide pour éducateurs	MJC	1 800 □
	AMICALE BASKET	1 800 □
	TENNIS CLUB	1 100 □
	sous total subvention pour éducateurs	4 700 □
	TOTAL DU COMPTE 6574	34 500 □
65736	Subvention pour CCAS	6 000 □
65738	Participation fonctionnement OGEC école St Joseph (100 élèves)	45 160 □
	Participation fonctionnement CRECHE HALTE-GARDERIE (ADMR)	69 000 □
	Réserve de subvention-participation	2 340 □
	TOTAL DU COMPTE 65738	116 500 □

PARTICIPATIONS

6554	PARTICIPATION : ECOLE DE MUSIQUE 93 □/élève x 62 élèves (60 balbigny + 1 Accord. Feurs + 1 AM feurs)	5 766 □
	ASSOCIATION RN 82 RN7 (2006)	305 □
	CTE EXPANSION LOIRE	120 □
	UMAR	80 □
	Association des Maires de France -AMF 42	758 □
	Centre médico-scolaire	
	AUTRES COTISATIONS ET RESERVE	971 □
	TOTAL DU COMPTE 6554	8 000 □

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de la commission.

REALISATION D'UN GENERATEUR PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA SALLE POLYVALENTE

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager la mise en place d'un générateur photovoltaïque sur la toiture de la salle polyvalente.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

A cet effet, il convient de préciser les conditions d'intervention du SIEL :

- Par transfert de compétences de la commune, il est chargé des études et de la réalisation des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Général de la Loire, le Conseil Régional Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

- Le SIEL reste ensuite propriétaire du générateur pendant 20 ans, en assure l'entretien.

Une convention pour la réalisation et l'exploitation d'une installation photovoltaïque devra être établit entre la commune et le SIEL (modèle joint en annexe).

Financement :

Le coût du projet actuel peut être estimé à 319 000 □ HT, financé en totalité par le SIEL, sans participation de la commune.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

-approuve le transfert de la compétence optionnelle « Equipement : Développement des énergies renouvelables, photovoltaïque » au SIEL,

-demande au SIEL, dans le cadre du transfert de compétences communales à ce syndicat, d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de réalisation d'un générateur photovoltaïque dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à la commune avant exécution.

-autorise M. le Maire à signer une convention pour la réalisation et l'exploitation d'une installation photovoltaïque sur la toiture de la salle polyvalente entre la commune et le SIEL

-autorise M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

MODIFICATION DU PLU – secteur de Valencioux Zone 2AUe transformée en zone 1AUe Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les dispositions de la loi du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, ainsi que celles des articles R 123-15 et suivants du code de l'urbanisme, transfèrent aux communes les compétences en matière d'urbanisme. Il revient donc à la commune de décider de la modification du Plan local d'urbanisme (PLU).

Monsieur le maire expose que le PLU, tel qu'il a été approuvé par délibération du conseil municipal du 6 mars 2008, doit être modifié, dans son zonage, afin de reclasser en zone opérationnelle 1AUe, le secteur à vocation économique de Valencioux, classé en zone 2AUe du PLU. La future zone d'activité prévue au PLU bénéficiera d'une localisation de choix à proximité de la RD 1082 en entrée sud d'agglomération et d'un accès sécurisé à partir du rond-point.

Considérant que les adaptations envisagées :

-Ne portent pas atteinte à l'économie générale du PLU ;

-N'ont pas pour effet de réduire un espace boisé classé ou une protection édictée en raison de la valeur agricole des terres, des risques de nuisance, de la qualité des sites, paysages ou milieux naturels ;

-Ne comportent pas de graves risques de nuisances.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour et 10 voix contre, DECIDE :

- de demander au maire de lancer une procédure de modification du PLU portant sur le point susvisés ;
- de donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la réalisation de la modification du PLU ;
- que le dossier sera notifié, avant ouverture de l'enquête publique, au Préfet, au Président du Conseil régional, au Président du Conseil général, au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, au Président de la Chambre d'agriculture, au Président de la Chambre des métiers, au Président de la communauté de communes, au Président de l'EPCI du SCOT.

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL A PROPOS DE LA CULTURE DES OGM

M Galichet et Mme Lyonnet donnent au Conseil municipal un résumé de la réunion de travail qui s'est tenue le 4 mars dernier. Dix Conseillers étaient présents. La réunion portait sur la culture et la vente des organismes génétiquement modifiés.

Lors de cette réunion, les membres de la commission « Environnement » ont souhaité que le conseil municipal se prononce sur ce sujet. La première motion présentée au conseil porte sur les points suivants :

- . **Demander la prolongation pour un an du moratoire actuel sur la culture des OGM en France,**
- . **Demander un étiquetage obligatoire des denrées alimentaires contenant plus de 0,1 % d'OGM,**
- . **Demander un étiquetage obligatoire des produits alimentaires issus d'animaux nourris avec des aliments de culture OGM.**

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ces questions.

Après en avoir délibéré, et après vote à bulletin secret, les membres du conseil municipal approuvent ce vœux par 21 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Suite à ce vote, les membres du Conseil sont invités à se prononcer sur le texte suivant :

« le conseil municipal se déclare opposé à la culture d'OGM de plein champ sur le territoire communal et autorise monsieur le maire à prendre un arrêté interdisant la culture d'OGM en plein champ sur la commune, dès leur autorisation de mise sur le marché et compte tenu de l'état actuel des connaissances, si le moratoire actuel venait à être levé par l'Etat »

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce texte.

Après en avoir délibéré, et après vote à bulletin secret, les membres du conseil municipal approuvent cette délibération par 13 voix pour, 9 voix contre et 1 abstention.

M. le Maire est chargé de transmettre cette délibération à M. le Sous-préfet.

ENVELOPPE CANTONALE DE SOLIDARITE BATIMENTS COMMUNAUX - ECOLE DE MUSIQUE TRAVAUX POUR 2009

M le Maire propose d'envisager de déplacer l'Ecole de Musique dans les bâtiments communaux utilisé par les Donneurs de Sang. L'école de musique sera ainsi regroupée avec la Chorale et l'Echo Musical.

Il est donc prévu d'entreprendre en 2009 des travaux de menuiserie et d'isolation. Un devis estimatif des travaux est établi par les services techniques pour 30 000 € HT avec une enveloppe cantonale de 6500 € de subvention (25% sur 26000€ HT retenu). Une partie de la réfection sera faite par les employés communaux.

La suite des travaux pourrait être envisagée sur l'exercice 2010 avec entre autre la réfection du sol et la réalisation d'une dalle chauffante.

Suite à l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve le projet qui lui est présenté et sollicite l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité.

Ont signé au registre tous les membres présents,

Certifié conforme,

Délibération exécutoire après réception par le contrôle de légalité,

A BALBIGNY le 15 avril 2009.

Le Maire,